

Monsieur le secrétaire général,

Nous voici à nouveau réunis sur le chantier du quasi statut prévu par la loi biodiversité, et une nouvelle fois nous aurons, au nom des personnels concernés, à vous faire part de leur mécontentement et de leur indignation.

Avant de commencer je voulais juste préciser que le mode de concertation avec les OS dans cette élaboration tripartite, place vos services dans la situation très peu enviable d'être entre le marteau et l'enclume. Je vous laisse l'appréciation de qui est le marteau et de qui est l'enclume entre Bercy et les organisations syndicales, mais de fait vous êtes l'unique récepteur de la colère des agents face aux orientations de l'Administration

Cela ne retire rien à l'ampleur du travail fourni par vos services pour faire avancer ce dossier. Nous avons tous ici bien conscience de la quantité de travail nécessaire, déjà fourni et à fournir par vos services, alors que nous connaissons tous l'ampleur des réductions d'effectifs au sein de notre ministère et que par ailleurs la mauvaise volonté de Bercy décuple le travail à fournir.

Sur le fond du dossier, nous nous sommes quittés le 20 mai très fâchés sur le niveau du régime indemnitaire proposé. Alors excusez moi, mais comment interpréter votre dernière proposition où les taux moyens des catégories B et C diminue encore ! Comment croyez vous que les personnels ont réagi !

Et encore la notion de « cible » laisse entendre que ces montants ne seraient pas ceux attribués au 1^{er} Janvier 2016 !

Sur le reste des documents transmis, promotions , recrutements, accès aux échelons contingentés vous vous inspirez très largement, trop largement de ce qui existe pour les corps de fonctionnaires : Des dispositions qui sont pertinentes sur des corps de plusieurs milliers de personnes deviennent très vite totalement inadaptés sur des petits effectifs ! Et un contractuel n'est pas un fonctionnaire....chaque nouveau contrat ne peut remettre en cause son expérience passé.

Enfin, sur le sujet de la mobilité...L'administration devait faire de ce quasi-statut un modèle proposant des solutions innovantes pour les contractuels.... Les propositions faites sont bien éloignées des ambitions initiales et n'apporte aucune solution au-delà de son propre périmètre.

Je ne serai pas plus long maintenant et nous rentrerons dans le détail des dispositions et de nos demandes en examinant chaque fiche.

L'intersyndicale souhaiterait juste 2 éclaircissements préalables :

Premièrement nous avons déjà plus d'un mois de retard sur le calendrier initial, et le travail est loin d'être terminé pour une saisine du guichet unique : Quid du calendrier, sachant que celui de l'AFB dérive très largement aussi ?

Deuxièmement : Pouvez vous confirmer que l'ensemble des personnels qui intégreront le quasi-statut l'intégreront comme CDI, le 1-1 de la fiche 10 pouvant laisser sujet à interprétation.

Merci pour ces réponses